



Montreuil, le 16 mars 2015

Monsieur Philippe WAHL
Président de La Poste
44, Boulevard de Vaugirard
75757 Paris Cedex 15

Objet : dépôt de préavis de grève pour la journée du jeudi 9 avril 2015

Monsieur le Président,

Notre Fédération dépose un préavis de grève de 24 heures afin de couvrir tous les arrêts de travail qui seront décidés dans les bureaux, services et centres de La Poste pour la journée du jeudi 9 avril 2015. Ce préavis concerne l'ensemble des personnels, fonctionnaires, contractuels de droit public ou privé, cadres ou non cadres. Pour les régimes de travail, cycliques ou assimilés, il prendra effet à partir du mardi 7 avril 2015, début du service des brigades de nuit, au samedi 11 avril 2015, fin de service des brigades de nuit.

Cette décision s'inscrit dans le cadre de la journée interprofessionnelle d'actions du 9 avril 2015. Le gouvernement n'entend pas changer de cap : il s'entête dans ses politiques d'austérité en octroyant toujours plus de cadeaux aux grandes entreprises sans contre partie en matière d'emploi, d'augmentation de salaires, de lutte contre la précarité et le chômage, et en réduisant toujours plus les moyens de l'action publique. Pacte de responsabilité, loi Macron, ... en sont la démonstration.

Les postières et les postiers subissent totalement cette politique d'austérité à laquelle s'ajoute les conséquences du plan stratégique. Restructurations, suppressions d'emplois, dégradations de vie et de travail sont leur quotidien. A raison, ils se mobilisent dans de très nombreux endroits. Trop souvent cela entraîne répressions, remises en cause du droit syndical. Cela est inacceptable !

Société de main d'œuvre qualifiée, La Poste ne peut se développer sans valoriser les postières et les postiers.

Les moyens ne sont pas donnés pour l'accomplissement des missions actuelles de La Poste, et donc ne permettent pas d'appréhender correctement l'avenir.

La Poste, en tant que second employeur après l'État, a une responsabilité sociale à prendre dans cette relance et dans la création d'emplois. A l'opposé de sa stratégie actuelle, elle a besoin d'une politique économique et sociale au service exclusif de la population et des entreprises. La Poste a la responsabilité et les moyens, de répondre aux besoins de droits et garanties améliorées et de haut niveau aux postières et postiers.

La réponse aux revendications du personnel est indispensable. L'ouverture de réelles négociations avec l'objectif d'aboutir doit être véritablement à l'ordre du jour.

La politique salariale de l'entreprise s'inscrit pleinement dans les plans d'austérité gouvernementaux, en témoignent les ridicules propositions pour les contractuels.

Plans d'austérité qui impactent également les fonctionnaires qui après 6 années de gel du point d'indice verraient de nouveau leur pouvoir d'achat baisser.

L'objectif est de faire payer les salariés plutôt que les possesseurs du capital.

Pour la CGT, l'avenir de La Poste et des postiers passe par l'ouverture urgente de véritables négociations sur les 4 chantiers suivants :

- l'organisation, le contenu, la finalité et les conditions du travail,
- les emplois, les droits et garanties des salariés,
- les salaires, le pouvoir d'achat, le social d'entreprise,
- la démocratie et le droit de revendiquer.

Cela passe aussi par l'arrêt des réorganisations, restructurations qui suppriment des emplois, qui dégradent le service rendu et remettent en cause la santé du personnel.

Les personnels sont susceptibles de cesser le travail pour les motifs suivants :

- les emplois nécessaires au bon fonctionnement des services, à l'amélioration des conditions de vie et de travail, au développement du service public postal en s'appuyant sur le savoir-faire des postiers à partir de l'unicité de La Poste et de la complémentarité de ses activités, avec la distribution 6 jours sur 7, le respect du J + 1, une véritable présence postale sur tout le territoire permettant la sécurité de l'épargne, l'accessibilité et le droit aux comptes pour tous,
- l'augmentation immédiate et conséquente des salaires, la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires et du coefficient pour les contractuels et de toutes les grilles salariales sur la base d'un SMIC à 1.700 €uros bruts pour un salarié sans diplôme, sans qualification et sans expérience, et pour les cadres sur la base du plafond de la Sécurité Sociale (3 170 €uros bruts),
- 400 €uros de prime exceptionnelle pour tous,
- la reconnaissance des qualifications par une refonte des grilles indiciaires et salariales, la suppression des écarts salariaux et leur régularisation sur les 5 dernières années minimum, une véritable promotion et le 13^{ème} mois pour tous, la revalorisation des Compléments de rémunération, la revalorisation des heures de nuit et des différentes indemnités,
- la déclinaison des mesures fonction publique pour les fonctionnaires d'un niveau équivalent aux catégories A et B,
- le droit à la retraite à 55 ans et 60 ans à taux plein et sans décote, et la reconnaissance de la pénibilité par la bonification d'un trimestre par année pour les métiers pénibles permettant des départs anticipés à taux plein,
- le respect des personnels et de ses droits, l'arrêt des pressions, de la répression et particulièrement syndicale,
- la mise en œuvre de CHSCT de proximité respectant le suffrage des élections professionnelles.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Pour la CGT FAPT
Claude QUINQUIS

